VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété-Résidence de Choix.

La jolie résidence en bois, commode et moderne, à deux étages avec terrains spacieux et embellis

No 1121 rue Première.

Entre les rues Camp et Magasin.

No 64 816—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

Succession de Caroline H Curtiss

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MARDI le 22 septembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne en vertu et conformément à un jugement rendu et signé en cour ouverte par l'Hon W B Sommerville le 21 août 1903, dans l'affaire et pour le compte de la succession de Caroline H Curtiss, dossier No 64 816 de ladite Cour, et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

1° Deux certaines portions de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magasin, Première et Philip, lesdits lots sont contigus et sont désignés par les lettres G et H sur un croquis fait par H W W Reynolds, ingénieur civil et voyer daté le 9 avril 1889 et annexé à un acte passé pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 10me jour d'avril 1889, et d'après ledit croquis, lesdits lots mesurant chacun vingt pieds de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot G est celui le plus près de la rue du Camp, et est composé d'une partie du lot 10 et d'une partie du lot 11 et le lot H est le plus près de la rue Magasin et est composé du reste de la partie du lot 11 d'après le plan de E Buisson, voyer, daté le 25 avril 1842, et déposé dans les registres de T Trudeau, ancien notaire.

2° Un certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et mesurant dix-sept pieds quatre pouces de face à la rue Première sur cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant partie du lot désigné par la lettre F du croquis d'arpentage fait par H W W Reynolds ci-dessus référé et est contigu audit lot G et laquelle portion formant une partie du lot 9 et composé de parties des lots 9 et 10 sur un plan par E Buisson. Le tout des propriétés ci-dessus premièrement et deuxièmement décrites devant être vendues en bloc.

Les améliorations comprennent la résidence moderne élégante et commode en bois à deux étages désignée par le numéro municipal 1121 rue Première, appartements: salle de réception, salon, bibliothèque et salle à manger, vestiaire et office, cuisine et etc., grande et bien ventilées chambres à coucher avec placards pour l'usage attachés, chambre à bain, etc., chambres pour domestiques dans le fond, hangar pour bois et charbon. La résidence est [illegible] de marbre et des lignes [illegible] et pelouse, [illegible] côté, ornée d'une galerie, grillée en fer, [illegible] etc.

Le voisinage est excessivement attrayant et est à proximité de tous agréments, les églises, marchés, [illegible] et cette propriété offre une occasion exceptionnelle de se procurer une jolie résidence moderne.

Conditions—Comptant. Les taxes de l'année 1903 devant être assumées par l'acquéreur en plus et [illegible] Acte de vente pardevant [illegible] Marr, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

Saunders & Gurley, avocats

22 août—22 23 30—sept 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Lots dans le Septieme District.

SUCCESSION DE JULES LAPENE

No 26 797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI le 3 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent et en congé, dans l'affaire de la succession de Jules Lapene, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Quatorze lots de terre dans le troisième district de cette ville dans l'îlet 1703 borné par les rues Avenue Agriculture, Bourbon et Touro. Dix desdits lots faisant face à la rue Touro, deux à la rue Agriculture et deux à la rue Abundance. Voyez le plan à la Bourse pour renseignements et dimensions.

2° Vingt lots de terre dans le même district dans l'îlet No 1626 borné par les rues Trésor, Bourbon, Abundance et Touro, formant presque le tout dudit îlet excepté deux lots à l'angle des rues Trésor et Touro. Voyez le plan à la Bourse pour renseignements et dimensions.

3° Neuf lots dans le même district dans l'îlet 1970 borné par les rues Touro, France, Bourbon et Trésor, constituant toute la façade sur la rue Trésor. Voyez le plan à la Bourse pour renseignements et dimensions.

4° Huit lots dans le même district dans l'îlet 1969 borné par les rues Touro, Trésor, Bourbon et Benefit, tous faisant face à la rue Trésor. Voyez le plan à la Bourse pour renseignements complets.

5° Sept lots dans l'îlet 1715 borné par l'avenue Marigny, les rues Bourbon, Agriculture et Touro faisant face aux rues Bourbon et Agriculture. Voyez le plan à la Bourse pour dimensions complètes.

6° La moitié indivise d'intérêt dans le lot no 4 dans l'îlet 1562, borné par les rues Annette, Hope, Lawrence et Antoine, faisant face aux rues Hope, Annette et St Antoine.

7° Un certain triangle No 1717 borné par avenue Marigny, les rues Industrie et St Antoine, mesurant [illegible] pieds 7 pouces et 5 lignes à la rue St Antoine, 150 pieds à avenue Marigny et 179 pieds 7 pouces et 1 ligne à la rue Industrie.

8° Un certain lot dans le Septième District [illegible] 308 323, borné par les rues Mobile, Cambronne, Dante et Sycamore mesurant [illegible] pieds 6 pouces sur un [illegible] 27 pieds de largeur courant de la rue Sycamore à la rue Mobile sur une profondeur de 150 pieds 1 pouce.

9° Une certaine langue de terre dans le septième district, îlet borné par les rues Joliet, Cambronne, Sycamore et Mobile dans l'îlet 307 324, autrefois îlet 129 et appelée une langue dans l'îlet mesurant 5 pieds sur la rue Sycamore, [illegible] à la rue Dixième, sur 250 pieds sur une allée de 600 pieds de profondeur.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

2 août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

ATTRAYANTE SITUATION

Trois Lots de Valeur

A l'encoignure des rues Audubon et Esther

Près du Parc Audubon.

Succession de Joseph Allen Autrim.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—JEUDI le 27 août 1903 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Honorable W B Sommerville, juge de ladite Cour, Division D, daté le 22 juillet 1903, rendu sur application de la COMMERCIAL TRUST AND SAVINGS BANK, administrateur dans l'affaire de la succession de Joseph Allen Autrim, dossier No 70 976 de ladite Cour, il sera vendu à l'enchère publique—

Une certaine portion de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet 48 lequel est borné par les rues Audubon, Esther, Walnut et Anne formant l'encoignure des rues Audubon et Esther et mesurant quatre-vingt-dix pieds de face à la rue Audubon sur une profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Esther de 120 pieds.

Ces lots de choix sont admirablement situés dans une section de choix et à immédiatement à proximité du Parc Audubon, les cars électriques, le terrain a beaucoup d'arbres fruitiers et ombrageux, la rue est pavée en gravois et la banquette pavée en briques.

Termes—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans ou un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être certifiée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé portant 8 0/0 d'intérêt à

VENTES A L'ENCAN

Paul & Gurley.

—o—

par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et par privilège de vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles dans l'année 1903.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Charles T. Soniat, notaire. Un dépôt de 10 1/0 sera exigé au moment de l'adjudication.

Merrick & Lewis avocats.

26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion pour placement.

Deux encoignures marquantes

Et terrains améliorés contigus.

Rue Deléry à l'encoignure de la rue Bienvenu,

Et immédiatement vis-à-vis

Des Casernes des Etats-Unis.

In re Mme Charles I. Kortman et sa veuve Hélène N. Gonzy, une mineure

No ——— —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, encanteur, bureau No 727 rue Commune—JEUDI le 24 septembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le [illegible] jour d'août 1903 par l'Honorable W B Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Honorable John St Paul, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent en congé, dans l'affaire de Mme Charles I. Kortman et sa veuve Hélène N. Gonzy, une mineure, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Deléry, Bienvenu, Tricou et Delachaise, désigné comme lot No —, lequel mesurant 35 pieds de face à la rue Deléry sur une profondeur de 134 pieds et façade à la rue Bienvenue d'après un plan par [illegible] le 1er septembre 1859.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges et etc., qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le 3me District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Tricou, Delachaise, Deléry et Bienvenu, désigné par le No 8 et mesurant d'après le croquis le 15 juin 1870 par Hy Lotscher, architecte, 29 pieds 10 pouces de face à la rue Deléry sur 134 pieds, 4 pouces de profondeur et ledit lot formant une partie d'un ancien lot de terre acquis conjointement par [illegible] M [illegible] et à [illegible] pardevant [illegible] le [illegible] et par acte passé pardevant Octave Drouet notaire le 24 [illegible] 1870.

Les améliorations sur la propriété premièrement et deuxièmement décrite comprennent un cottage double en bois, connu comme les Nos 400 et 402 rue Deléry à l'encoignure de la rue Bienvenu et une bâtisse en bois à un étage portant le numéro municipal 404 rue Deléry et un cottage double et un cottage simple dans le fond desdits lots et portant les numéros municipaux 6319-21 et 6325 rue Bienvenu, le tout loué à bas prix à de bons locataires mais susceptible d'une revenus augmentés.

3° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le 3ème District dans l'îlet borné par les rues Bienvenu, Lamanche, Tricou et Deléry, désignés comme lots 1 et 2 mesurant chacun 30 pieds 6 pouces et 7 lignes de façade à la rue Deléry sur 101 pieds de profondeur entre lignes parallèles plus ou moins. Les améliorations comprennent une maison double en bois à l'encoignure des rues Deléry et Bienvenu.

4° Une certaine portion de terre dans le 3me district dans l'îlet No 63 borné par les rues Bienvenu, Deléry, Lamanche et Tricou, désigné comme lot 22 et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Bienvenu sur 100 pieds 9 pouces et 2 lignes, ladite portion de terre est une partie dudit lot 22 d'après le plan par J. A. D'Hémécourt voyer le 21 avril 1875 et déposé en l'étude de A. Barnett ancien notaire.

Conditions—Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Martin S. Manoney, notaire. Un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

26 août—23 30—sept 13 20 21

Macon & Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

ACTIONS de la SANITARY CO

— LE —

Cottage à un étage

En bois avec mansarde,

A l'encoignure No [illegible] des rues Constance et Melpomène,

Et la Résidence en Bois à deux étages,

1015 rue Melpomène.

Succession de Patrick Mullen et femme.

No 70 704 — Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 128 rue Carondelet, JEUDI le 17 septembre 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 27 juillet 1903 de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite cour, Division C, agissant pour l'Hon George H Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Cent vingt actions du Stock Capital de la New Orleans Sanitary Company Limited.

2° Le cottage commode à un étage en bois avec mansarde No 1309 rue Constance à l'encoignure nord ouest de la rue Melpomène contenant galeries, dix chambres, etc. A l'intérieur des terrains il y a une grande écurie en bois contenant greniers pour fourrage, neuf stalles etc. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 141 borné par les rues Magasin, Constance, Melpomène et Thalie, formant l'encoignure des rues Constance et Melpomène mesurant 63 pieds 11 pouces, et 2 lignes de face à la rue Constance par 100 pieds de profondeur et façade à la rue Melpomène et entre lignes parallèles.

3° La résidence confortable en bois, à deux étages No 1015 rue Melpomène, contenant quatre chambres, [illegible], hangar etc., le terrain est décrit comme un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet 141, borné par les rues Magasin, Constance, Melpomène et Thalie, mesurant environ 27 pieds de face à la rue Melpomène sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La propriété ci-dessus est dans une localité exquise pour résidence ou placement. Le cottage est admirablement adapté pour une personne dans le commerce des charrois ou pour prendre soins d'animaux.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1903, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acquéreur devant déposer 10 0/0 comptant au moment de la vente. Actes de vente pardevant J. F. Walton, notaire aux frais des acquéreurs.

16 août—16 23 30—sept 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John E McMahon vs Frank B Moore

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68 636—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 5 septembre 1903, à 10:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres.

Un lot de lentilles, cadres, cartes et cartons et divers objets de photographie, etc., d'après inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Branch K. Miller, avocat pour la plaignante

25 août—25 31—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Troisième District.

Portant les Nos municipaux 1323 et 1325 rue St Antoine.

Frank A. Eberle vs Mme Anna Bittie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 69 492—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 24 septembre 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Urquhart, Marais et Bagatelle, ladite portion de terre étant comprise d'une moitié du lot original No 245, mesurant trente pieds de face à la rue St Antoine sur cent vingt pieds de profondeur.

Les bâtisses sont connues comme Nos 1323 et 1325 rue St Antoine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

F. Rivers Richardson, avocat pour le plaignant

21 août—21 28—sept 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant les Nos municipaux 2622 et 2624 rue Labarpe entre les rues Broad et White.

James M Collier vs Mme Léonie Ragamer et a.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 3 septembre 1903 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Labarpe, Columbus, Broad et White, désigné par la lettre A. Ladite portion de terre commence de l'encoignure de la rue Broad cent dix neuf pieds cinq pouces et mesurant en mesure américaine cinquante-six pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Labarpe sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes ensemble avec usage et les privilèges d'une allée mesurant deux pieds dix pouces et deux lignes de face à ladite rue Labarpe laquelle est commune ainsi qu'au lot B contigu vers la rue White.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Robt J Maloney, avocat pour le plaignant

31 juil—31—août 1 7 14 21 28—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District.

Portant le No municipal 413 rue Saucedo entre les rues St-Philippe et Dumaine.

American Homestead Company vs Maurice Chagnard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 70 317—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le premier district de cette ville, le JEUDI 3 septembre 1903 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No municipal 413 borné par les rues Saucedo, Lopez, St Philippe et Dumaine, ledit morceau ou portion de terre mesurant quarante et un pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Saucedo, à même mesure dans le fond, sur soixante et onze pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St Philippe et soixante treize pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur plus ou moins sur la ligne de côté vers la rue Dumaine, laquelle dite portion de terre est composée du tout du lot original No 16 et une partie du lot original No 17 contigu au lot No 16, et lesdits lots 16 et 17 sont chacun tracés sur un plan fait par L. H. Pilié ancien voyer de ville, le 19 janvier 1859 et déposé en l'étude de E. Conny ancien notaire en cette ville et aussi sur un plan de T. G. de l'Isle architecte daté le 1er mai 1893.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Henry [illegible], avocat pour la plaignante.

1er août—1 7 14 21 25—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Troisième District.

Portant les Nos Municipaux 1921 et 1923 rue Annette entre les rues Prieur et Johnson.

The People's Homestead Association vs Mme Desire Harrisson, femme de April Monro et April Monro.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 71 060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville le JEUDI 27 août 1903 à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Annette, Prieur, autrefois Joséphine, St Antoine et Johnson, autrefois Célestine, lequel lot est désigné par le No 17 et mesure trente et un pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles, le tout d'après un certain devis fait par Geo. de Armas, député voyer de ville, daté le 27 août 1894 et annexé à un acte de vente pardevant Théodore Spitzfaden, daté le 23 novembre 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

21 juil—24 25 31—août 7 14 21 27

LE CRESCENT

TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses étrangères

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Constant Foret

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 367—Division A—Attendu que Frank Zerga, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Constant Foret, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier. Cunningham & Cunningham avocats.

25 août—1f

Succession de Frank Peters

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71 361—Division E—Attendu que Mme Louisa Frazer, veuve de Frank Peters, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Peters, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. A. Gaibault, avocat.

25 août—25 29—sept 3

Succession de Mlle Anna C. Menki.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 [illegible]00—Division E—Attendu que John Graf a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mlle Anna C. Menki, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Geo J. Untereiner, avocat.

15 août—15 19 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriété du Cinquième District.

The Southwestern Asphalt and Construction Company vs Frank E Whalan et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 69 420 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 août 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le [illegible] de la ligne décrit comme lot No [illegible] et No 85 borné par les rues Séguin, Eliza, Alix et Bouny et mesurant trente deux pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de cent vingt huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

John J. Finney et E. J. Thilborger, avocats pour la plaignante

24 juil—24 31—août 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Sixième District.

Portant le No municipal 204 rue Broadway entre les rues Elizabeth et Ferdinand.

Teutonia Loan and Building Company vs Joshua Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 69 450—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 27 août 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans cette partie communément appelée Greenville et anciennement dans la paroisse Jefferson, en cet Etat, ledit lot est désigné par le No 4, de l'îlet No 26 borné par les rues Broadway, Pine, Elizabeth et Ferdinand et mesurant trente pieds de face à la rue Broadway sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, conformément à un plan dudit îlet fait par L. Surgi, sous date du 28 décembre 1844.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Dart & Kernan, avocats pour la plaignante.

24 juil—24 25 31—août 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Premier District

Portant le numéro municipal 300[illegible] rue Perdido, entre les rues Saucedo et Gayoso.

The People's Homestead Association vs William Anderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71 053—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 août 1903, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'îlet borné par les rues Perdido, Saucedo, Gravier et Gayoso, lequel lot est désigné par le numéro trois de l'îlet No 638, sur un croquis annexé à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire public, le 7 octobre 1869, conformément auquel ledit lot mesurant vingt huit pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Carroll & Carroll, avocats pour la plaignante.

25 juil—25 31—août 7 14 21 27

ANNONCES JUDICIAIRES

ETAT DE LA LOUISIANE — Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle Orléans—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. No 71 316. Cour Civile de District, Division A—Mme Geneviève C. Armand vs ses Créanciers. Ordre. Considérant la susdite pétition et le tableau d'assessement passé dûment vérifié et enregistré, il est ordonné que après avis notice et émanation aux créanciers, comme requis par la loi, une réunion des créanciers de ladite Mme Geneviève C. Armand, soit convoquée et tenue pardevant John P. Sullivan, notaire public pour cette paroisse d'après la loi commerçant le 1er jour de septembre 1903 à son bureau à dix heures A. M., pour voter, d'accorder ou de refuser l'application de ladite Mme Geneviève C. Armand pour un répit de soixante quatre vingt dix et cent vingt jours de la date de la réunion, et que dans l'intervalle toute procédure contre la personne et la propriété de ladite Mme Geneviève C. Armand soient suspendues.

Nouvelle Orléans 17 août 1903

(Signé) W. B. SOMMERVILLE,

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division C, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme: J. McCORMICK

Député Greffier

C. C. Friedrichs, avocat.

19 août—19 25—sept 1

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE,

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port compris:

12 - - - Un an | $6 - - - 6 mois | $3 - - - 3 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris:

$15.15 - - Un an | $7.55 - - 6 mois | $3.75 - - 3 mois

EDITION HEBDOMADAIRE

Paraissant le Samedi Matin.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un an | $1.50 - - 6 mois | $1.00 - - 4 mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 — Un an | $2.05 - - 6 mois | $1 25 - - 4 mois

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1er ET DU 15 DE CHAQUE MOIS.

EDITION DU DIMANCHE

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

Nos agents peuvent faire leurs remises par MANDATS-POSTAUX ou par TRAITES SUR EXPRESS